



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 7 juin 2021

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : ADIL de Corse-Antenne de Bastia : Attribution d'une subvention pour la réalisation de l'observatoire des loyers 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRESENTS :

POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, PELLEGGRI Leslie, PADOVANI Jean-Jacques, ROSSI Michel, LINALE Serge, DE GENTILI Emmanuelle.

ABSENTS :

SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, MILANI Jean-Louis, ARMANET Guy, PADOVANI Marie-Hélène.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : ADIL de Corse-Antenne de Bastia : Attribution d'une subvention pour la réalisation de l'observatoire des loyers 2021

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat.

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau des attributions en matière de subventions ;

Vu la délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 septembre 2018 approuvant la mise en place d'un observatoire des loyers sur le territoire communautaire ;

Considérant la proposition de l'ADIL 2B d'assurer le portage opérationnel de cet observatoire ;

Considérant la convention tripartite Etat, ADIL 2B, CAB signée le 3 juin 2019 ;

Considérant la demande de subvention de l'ADIL 2B à la Communauté d'Agglomération de Bastia pour la réalisation de l'observatoire des loyers 2021 sur le territoire communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'attribuer à l'ADIL de Corse-Antenne de Bastia une subvention de 10 000 € pour la réalisation de l'observatoire des loyers 2021 ;

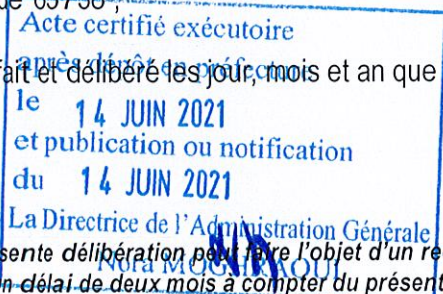
AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2021 de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Chapitre 65-code 65738 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Handwritten signature of Louis Pozzo di Borgo.

Louis POZZO DI BORGO